



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DÉCLARATION DE
MARYLISE LÉON, SECRÉTAIRE GÉNÉRALE ADJOINTE DE LA CFDT

N°41

10 JUILLET 2019

ASSURANCE CHÔMAGE

Le gouvernement surenchérit dans l'injustice sociale !

Ce mercredi, le gouvernement a rendu publics les projets de décrets modifiant les règles d'indemnisation du chômage. Ces projets traduisent juridiquement la réforme annoncée par le Premier ministre et la ministre du Travail le 18 juin dernier. **Pour la CFDT, cette réforme est injuste socialement.** Elle induit des baisses de droits drastiques pour de très nombreux demandeurs d'emploi, 1,2 million à minima.

Dès la première lecture de ces projets de décrets, nous découvrons avec stupeur une nouvelle mesure prise de manière unilatérale et sans concertation : l'augmentation de la part du financement du régime d'assurance chômage à Pôle emploi, qui devra passer de 10 % à 11 % des ressources de l'Unédic.

Avec cette mesure, ce sont plus de 377 millions d'euros qui, dès 2020, seront transférés de l'Unédic vers Pôle Emploi.

Avec cette mesure, ce sont donc les demandeurs d'emploi eux-mêmes, et notamment les plus précaires, qui vont payer leur accompagnement !

SERVICE DE PRESSE

TÉL : 01 42 03 80 12
presse@cfdt.fr

DOMINIQUE PRIMAULT
Attaché de Presse

VALÉRIE MALET
Assistante

Le financement du budget de Pôle emploi est aujourd'hui assuré par l'Unédic pour 3,52 milliards d'euros et par l'État pour 1,36 milliard. La participation de l'Unédic au financement de Pôle emploi a augmenté de 500 millions d'euros en 10 ans, contrairement à celle de l'État qui, elle, n'a jamais évolué.

Pour la CFDT, ce choix est inadmissible, socialement injuste et totalement incohérent alors même que le gouvernement justifiait il y a quelques jours la baisse des droits des demandeurs d'emploi pour accélérer le désendettement de l'Unédic.